



Madame Roselyne BACHELOT–NARQUIN  
Ministre de la Santé et des Sports  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 11 décembre 2009.

Secrétariat : 01 71 93 84 53

[secretariatoni.ad@orange.fr](mailto:secretariatoni.ad@orange.fr)

Réf : DLB/270.2009

Madame la Ministre,

L'organisation de la campagne vaccinale contre le virus A/H1N1 mobilise l'ensemble des organisations professionnelles et institutions du monde de la santé pour assurer à nos concitoyens la prévention et les soins qu'ils sont en droit d'attendre pour répondre au mieux à cette situation. L'Ordre national des infirmiers s'est engagé à sa mesure dans cette campagne dès que votre Cabinet l'y a invité.

Cette collaboration active nous a permis de remplir de manière plus efficace notre mission de contribuer à la santé publique, dans un cadre inédit et souvent difficile pour les professionnels de santé et les usagers. De nombreuses adaptations ont pu être faites par vos services en relation avec nous pour améliorer la sécurité et la qualité des soins nécessaires à ce programme. Il en est de même des relations tout à fait constructives tissées par la plupart des préfetures et DDASS avec les CDOI pour organiser sur le terrain les centres de vaccination.

La qualité de cette collaboration m'invite donc à vous alerter sans retard sur certains dysfonctionnements graves persistant encore et de manière assez généralisée au sein des centres de vaccination.

Ainsi, de nombreux échos des conseillers ordinaires participant à la vaccination m'informent notamment des situations suivantes, que l'ONI ne peut cautionner :

- Le rappel aux règles de bonnes pratiques en matière de soins infirmiers et d'hygiène préconisées par l'Ordre national et par le Haut comité de santé publique est très régulièrement ignoré par les responsables de centre, sans justification ni d'affluence ni d'une quelconque adaptation à une situation de crise (préparation de doses à la chaîne et à l'avance par un infirmier déconnecté du processus de vaccination lui-même, ne permettant aucune supervision, conservation au réfrigérateur, quelquefois jusqu'au lendemain, de doses ainsi préparées) ;
- Les étudiants en soins infirmiers sont très régulièrement seuls pour assurer l'ensemble des vaccinations, sans encadrement infirmier minimal comme cela est préconisé dans la circulaire.

Il en est de même des dysfonctionnements générés par des réquisitions irrationnelles et désordonnées d'étudiants et d'infirmiers libéraux, qui ne correspondent en rien à vos dernières déclarations indiquant que les préfets avaient reçu un « rappel sur les bonnes pratiques en vigueur » :

- Des IFSI entiers sont fermés plusieurs jours sans nécessité par décision préfectorale pour réquisitionner étudiants de 3ème année et formateurs, ce qui perturbe gravement le déroulement de la formation ;
- Les infirmiers libéraux sont très souvent réquisitionnés la veille pour le lendemain, sans prendre en compte les contraintes de continuité des soins dus à leurs patients.

Sur tous ces sujets, nous tenons à vous faire part des vives préoccupations des infirmières et infirmiers. Etant confrontés à des directives ou des pratiques nuisibles à la qualité et la sécurité des soins, ils sont mis en difficulté pour assurer leur mission dans la sérénité indispensable et assurer convenablement le service attendu par nos concitoyens.

L'Ordre national des infirmiers ne peut rester silencieux face à de tels dysfonctionnements. Nous souhaitons donc que vous puissiez intervenir rapidement pour que, sous votre autorité, il y soit mis fin.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Dominique LE BCEUF  
Présidente du Conseil National  
de l'Ordre des Infirmiers



- Copie :
- DHOS
  - DGS
  - Présidents des CDOI et CROI